

CERTIFICATION PROFESSIONNELLE CRÉATION OU REPRISE D'UNE ENTREPRISE AGRICOLE MODULE 4 : SÉCURISER L'ACCÈS AU FONCIER AGRICOLE



Le foncier est le support primordial pour réaliser une activité agricole de production. Cette formation s'inscrit dans le parcours à l'installation (PPP). Lors de l'entretien PPP préalable au parcours, il est abordé le sujet du foncier avec des questions notamment "A qui appartient le foncier ? (famille ou non)", "Quels sont les risques (achat, non renouvellement de bail, perte de scop, etc...) dans les 5 à 10 ans à venir ?". Afin de consolider le projet d'installation, il est primordial de maîtriser la réglementation foncière.

OBJECTIF DE FORMATION

COMPRENDRE LE STATUT DU FERMAGE

D'un point de vue pratique, démarches et actes à réaliser lors de la location de foncier et/ou bâtiments.

ÊTRE CAPABLE D'IDENTIFIER LE CONTRÔLE DES STRUCTURES

Composition et rôles - Incidence sur la gestion des droits à produire

APPRÉHENDER LES ÉVOLUTIONS POSSIBLES DANS SON PROJET

Les règles de succession et les avantages fiscaux

MAÎTRISER LES DÉMARCHES À EFFECTUER LORS DE L'ACQUISITION DE FONCIER

Aborder les différents contrats existants

CONTENU DE LA FORMATION

- MATINÉE

Présentation du contenu et déroulement de la journée. Identification de l'intervenant (fonction, entreprise, rôle). Tour de table : présentation des personnes et de leur projet. Notation des questions ou problèmes rencontrés. Être capable d'identifier le contrôle des structures : Qu'est-ce-que le contrôle des structures (CCS, autorisation d'exploiter,...) ?

Composition et rôles - Incidence sur la gestion des droits à produire. Comprendre le statut du fermage, d'un point de vue pratique, démarches et actes à réaliser lors de la location de foncier et/ou bâtiments.

- APRÈS-MIDI

Connaissance de la transmission du patrimoine : donation, héritage, etc... Le couple et l'agriculture, les règles à connaître : mariage, pacse, concubinage... Les règles de succession et les avantages fiscaux. Les modalités notariales : contenu de l'acte et les différentes garanties à apporter (cautions, hypothèques, etc...). Aborder les différents contrats existants avec les particularités, les contraires et les avantages de ceux-ci. Bilan et évaluation de la formation

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Méthodes pédagogiques

Exposés, mises en situation, démonstrations, échanges entre futurs agriculteurs.

Modalité d'évaluation, des acquis et de la satisfaction

Questionnaire d'auto-évaluation en début et fin de formation + tour de table

DATES ET HORAIRES

Session 1 de 9H à 17H

Lundi 26 janvier 2026

Session 2 de 9H à 17H

Jeudi 28 mai 2026

Session 3 de 9H à 17H

Mardi 29 septembre 2026

Session 4 de 9H à 17H

Mardi 12 janvier 2027

SOIT 7 H DE FORMATION

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Public

Jeunes futurs installés

Prérequis

Avoir réalisé un entretien PPP

LIEU ET RESTAURATION

Lieu : Maison des agriculteurs de VESOUL

Repas : Le repas sera pris en commun (réservé par l'AFPASA) et sera à régler par vos soins le jour de la formation.

INTERVENANTS

Bernard LAUCOU et Marion LEUVREY, juriste du Service Agricole Juridique 70/90

RÉFÉRENTS ET INSCRIPTION

Responsable de formation : Émeline BONTEMPS

Inscription jusqu'au **16 janvier 2026** via le formulaire de contact sur le site internet ou par téléphone auprès de l'assistante Julie CHEA – BICHET au 03 84 77 14 38

PRIX

38€/heure de formation

HANDICAP

Toute personne en situation de handicap intéressée par la formation est invitée à prendre contact avec l'AFPASA afin d'envisager les aménagements possibles. 03 84 77 14 38